

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 263-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de
directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.723

Déposée le: 26.11.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)
Bachmann (Nidau, PS)
Zryd (Magglingen, PS)

Cosignataires: 24

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



La promotion du sport commence à l'école avec des enseignantes et enseignants bien formés

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que tous les futurs enseignants et enseignantes des degrés préscolaire (école enfantine) et primaire (jusqu'à la 6^e année) du canton de Berne bénéficient d'une formation solide dans le domaine du sport et de l'activité physique afin qu'il ne soit plus possible de renoncer à cette discipline importante.

Développement :

Cette revendication concorde avec l'article 2, alinéa 1 de la loi sur l'encouragement de la gymnastique et des sports : « Comme partie intégrante de l'éducation générale, l'enseignement du sport est obligatoire dans les écoles publiques et privées de la scolarité obligatoire et du secondaire du 2^e degré. »

Les médecins, les spécialistes en sciences de l'éducation et les pédagogues qualifient le sport de « médecine du XXI^e siècle ». L'activité physique et le sport contribuent largement au bien-être psychique, physique et social des enfants et des adultes (Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé). Mais pour que les enfants bénéficient de cours de sport variés qui les motivent à faire du sport toute leur vie, il faut des enseignants et enseignantes bien formés. Ceux-ci doivent concevoir les cours de sport de manière à ne pas mettre en avant les prestations des enfants et la compétition mais plutôt la perception positive de son corps et la joie d'atteindre les objectifs modestes que l'on se fixe.

La population et – après les débats sur la Stratégie sportive – le monde politique l'ont maintenant compris. Ainsi, la Stratégie sportive du canton de Berne, récemment adoptée, déclare ceci : « Dans le domaine de la formation et du sport, l'objectif premier est d'assurer un enseignement sportif de qualité. Cela n'est possible qu'à condition de disposer de suffisamment d'heures, de plans d'études conçus pour chaque niveau, de matériel didactique moderne et d'un corps enseignant bien formé et motivé. » (Stratégie sportive du canton de Berne, p. 20). Plus bas, on peut lire ceci : « Les personnes suivant la filière d'études proposée en ce moment à la Haute école pédagogique germanophone PHBern pour les degrés préscolaire et primaire peuvent actuellement, si leur formation porte en premier lieu sur les dernières années du primaire, renoncer à la matière *Activité physique et sport*. Environ 30 pour cent d'entre elles font ce choix [...]. D'une manière générale, dans le canton de Berne, 35 pour cent des leçons de sport données à l'école primaire et douze pour cent de celles dispensées au niveau secondaire I le sont par des maîtres sans formation spécifique. » (Stratégie sportive du canton de Berne, p. 21). Les cours de formation continue en cours d'emploi ne peuvent cependant pas remédier au manque d'enseignants et d'enseignantes.

C'est pourquoi la motion demande que tous les enseignants et enseignantes qui dispensent des cours de sport reçoivent une formation solide dans ce domaine si important pour le développement de l'enfant. Il ne doit plus être possible de renoncer à la matière *Activité physique et sport*.

A la NMS (Neue Mittelschule Bern), l'activité physique et sportive est d'ailleurs une discipline obligatoire. Cette école privée a donc perçu les signes du temps.

Destinataire

- Grand Conseil